

## **Conseil métropolitain** 16 décembre 2022

**→ Les grandes délibérations**



# Sommaire

## —→ **Transports et mobilité**

- 4** Futures lignes de tramway : les tracés et orientations sont désormais arrêtés
- 6** La MEL et la Région engagent les études pour créer deux liaisons interurbaines rapides en bus reliant Lille à Comines et Ascq à Orchies
- 8** Changer ses comportements, ça rapporte : lutter contre la saturation du trafic routier grâce au programme Ecobonus
- 10** Une nouvelle offre de service pour favoriser les mobilités douces

## —→ **Énergie**

- 12** Accompagner les communes pour améliorer leur gestion énergétique

## —→ **Sport**

- 14** Plan piscine 2 : construire de nouvelles piscines pour développer la pratique de la nage et mieux équiper le territoire

## —→ **Tourisme**

- 16** Lancement d'une réflexion en vue de créer un Office de tourisme métropolitain pour améliorer l'attractivité touristique

## —→ **Aménagement**

- 18** Une charte des espaces publics actualisée pour construire le territoire de demain

# Futures lignes de tramway : les tracés et orientations sont désormais arrêtés

■ **Les études complémentaires ont été menées dans le cadre des projets des futures lignes de tramway. Le conseil métropolitain d'aujourd'hui permet ainsi d'approuver l'ensemble des tracés et orientations pour ces futures lignes.**

La poursuite des projets se fera en intégrant les orientations suivantes :

## **Le tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing**

- Sur l'axe Roubaix-Wattrelos, le tracé de tramway par le boulevard Pierre Mendès-France à Wattrelos est privilégié. Les études de faisabilité devront permettre de déterminer le terminus de la ligne en tenant compte de l'offre globale de transports en commun. L'opportunité d'une liaison en tramway jusqu'à la gare d'Herseaux en Belgique n'est pas démontrée.

La MEL prend en compte dans la poursuite des études une localisation du site de maintenance et de remisage du projet de tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing au sein du site des ateliers SNCF sur les communes de Tourcoing et Wattrelos.

## **Le tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne**

- Sur le secteur Sud Wattignies-Seclin, un tracé en terminus à Wattignies a été retenu, au regard des potentiels de desserte et de fréquentation à l'horizon 2035 estimés à ce stade. Une attention particulière sera portée à l'offre ferroviaire, qui relève de la Région, en partenariat avec la SNCF et l'État et à son développement dans le cadre du projet de Service Express Métropolitain. Enfin, les réflexions se poursuivront pour la desserte du territoire de Seclin en cohérence avec l'offre de service globale de la métropole et en lien avec les infrastructures structurantes, notamment le service express métropolitain intégré au Réseau Express Hauts-de-France.

La MEL prend en compte dans la poursuite des études une desserte sur les communes de Marquette-lez-Lille et de Wambrechies, dans le cadre du projet de tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne.

- Sur le secteur Lille Gares , le tracé retenu passera par la gare Lille Europe en direction du Grand Palais.

- Sur le secteur Lille Centre, le tracé sur la façade Ouest de la ville de Lille par les boulevards Vauban, de Lorraine et de la Moselle est retenu.

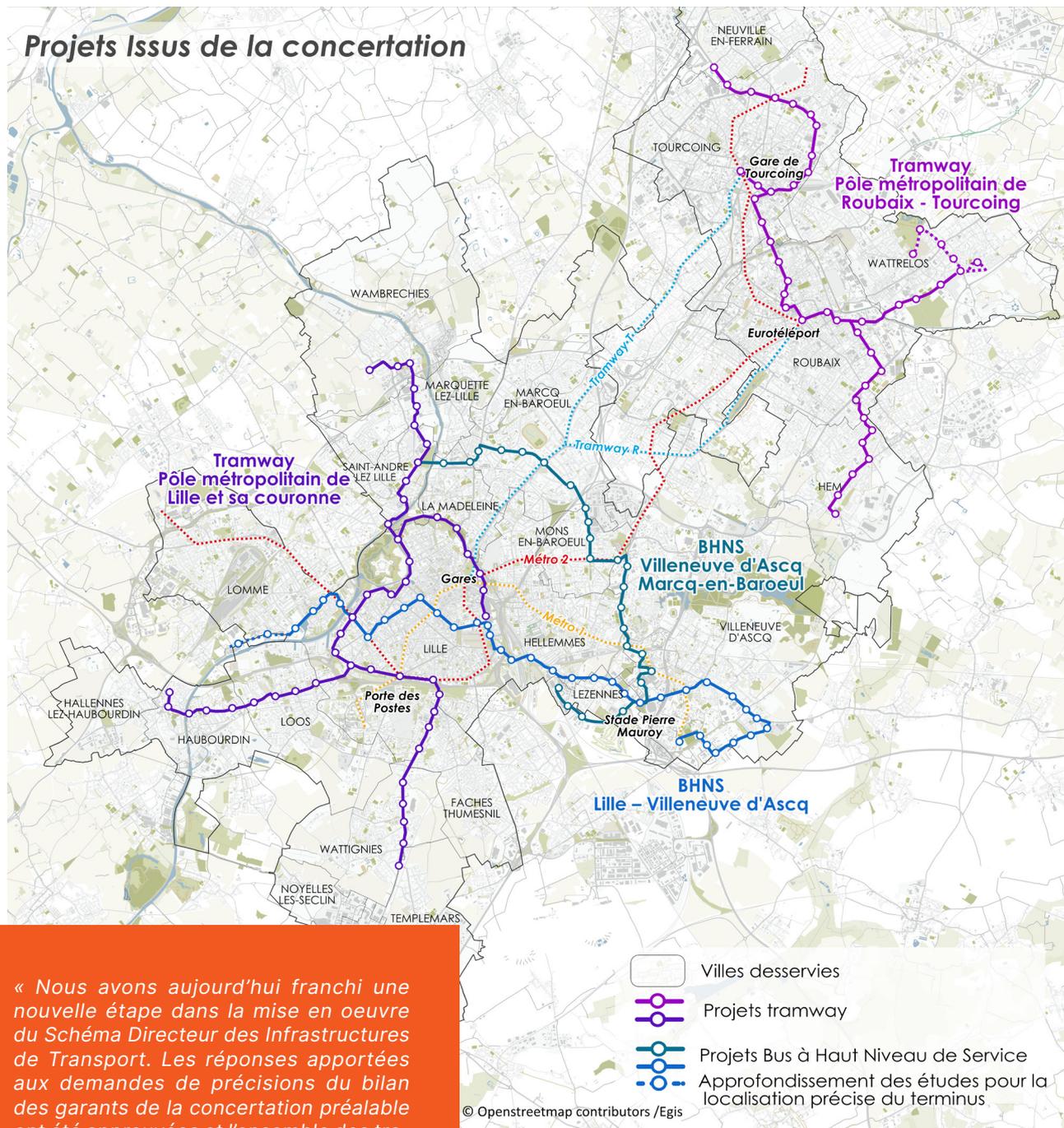
Par les conseils métropolitains de juin et décembre 2022, la MEL a ainsi arrêté l'ensemble des tracés et orientations sur les 4 projets de nouvelles lignes de tramway et de BHNS.

## **→ Prochaines étapes**

En 2023, la MEL poursuivra les études techniques sur ces projets ainsi que la concertation et l'information du public. Les enquêtes publiques démarreront à partir de 2025.



**Pour consulter la plateforme de participation citoyenne**



# La MEL et la Région engagent les études pour créer deux liaisons rapides en bus reliant Lille à Comines et Ascq à Orchies

■ **Les lignes ferroviaires Lille-Comines et Ascq-Orchies, qui relèvent de la Région au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux ont vu leurs services suspendus en 2019 et 2015. Les infrastructures ferroviaires de ces lignes TER souffraient d'une vétusté ne permettant plus leur exploitation. La MEL et la Région souhaitent donc mener des études opérationnelles en vue de créer de nouvelles offres de transport sur ces deux axes.**

## → Liaison Lille - Comines

La MEL et la Région vont mener une étude opérationnelle commune relative à la définition d'une offre de transport reprenant les caractéristiques d'une liaison interurbaine rapide en bus entre Comines et le centre urbain lillois, en lien et cohérence avec le réseau de transports existant et le futur projet de tramway.

L'intégralité de la liaison étant sur le territoire métropolitain, la MEL lancera et pilotera cette étude, dont le coût est estimé à 200 000 € TTC, avec un accompagnement financier régional à hauteur de 50 %.

## Un projet en cohérence avec les infrastructures de transports existantes et futures

Dans le cadre de son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) adopté en juin 2019, la MEL avait retenu le principe d'étudier, avec la Région ce projet de liaison rapide sur l'itinéraire Lille - Comines.

L'objectif était alors de développer une liaison rapide entre la vallée de la Lys depuis Comines et le cœur lillois à la suite de la suspension de la ligne ferroviaire existante, en lien avec le projet de ligne de tramway Lille-Wambrechies sur la partie sud la plus dense de l'itinéraire.

## → Liaison Ascq - Orchies

La MEL et la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault (CCPC) ont sollicité l'engagement du conseil régional pour porter une nouvelle ambition de mobilité entre Ascq et Orchies, la ligne interurbaine entre la MEL et la CCPC ayant aussi connu un arrêt de service TER.

La Région Hauts de France s'est déclarée favorable à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude opérationnelle sur la base d'une offre de transport reprenant les caractéristiques d'une liaison rapide routière interurbaine entre Orchies et la métropole lilloise. La MEL et la CCPC pourraient y contribuer conjointement à hauteur de 50 %.



« Les évolutions sur le réseau SNCF et les suspensions de lignes nous obligent à repenser la mobilité sur certains axes. C'est le cas sur les liaisons Lille-Comines et Ascq-Orchies. Au regard des flux de déplacement importants sur ces axes, nous avons donc souhaité mener des études de opérationnelles pour la mise en place d'une liaison rapide interurbaine en bus entre Comines et le centre urbain lillois et entre Ascq et Orchies. »

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille

# Changer ses comportements, ça rapporte : lutter contre la saturation du trafic routier grâce au programme Ecobonus

■ La Métropole Européenne de Lille est concernée par les problématiques de pollution de l'air et de congestion de son trafic routier. Pour inciter les conducteurs autosolistes à changer leurs pratiques, la MEL souhaite les encourager à utiliser un autre mode de déplacement lors des heures de pointe, à covoiturer ou à décaler leurs trajets en dehors de ces moments. Pour cela, la MEL mettra en place le dispositif **Changer, ça rapporte**, l'atout anti-embouteillages de la MEL qui récompense tous les automobilistes qui changent leurs habitudes, à partir septembre 2023. Une grande première en France.

## Répondre aux enjeux climatiques

Dès 2018, la Métropole s'est engagée pour la mise en place du dispositif « Ecobonus » afin d'inciter les particuliers à limiter l'usage de la voiture lors des congestions récurrentes aux heures de pointe et sur les axes autoroutiers de l'agglomération lilloise.

Pour porter le dispositif, la MEL communiquera très prochainement en associant les intercommunalités voisines.

## Les usagers volontaires au cœur du dispositif

Le programme consiste à récompenser les automobilistes métropolitains et hors métropole qui acceptent de diminuer leur utilisation de la voiture sur certains axes routiers fréquentés pendant les heures de pointe (de 7 h à 9 h le matin et de 16 h 30 à 18 h 30 le soir) alors qu'ils avaient pour habitude d'emprunter quotidiennement et seuls ces trajets.

Le déploiement du programme Ecobonus sera progressif. Dans un premier temps, il sera mis en place sur l'autoroute A1 dès 2023 (sens entrant vers Lille à l'heure de pointe du matin de 7 h à 9 h et sens sortant à l'heure de pointe du soir de 16 h 30 à 18 h 30) et sur l'autoroute A23 (sens entrant vers Lille à l'heure de pointe du matin de 7 h à 9 h et sens sortant à l'heure de pointe du soir de 16 h 30 à 18 h 30).

Chaque trajet évité en voiture donnera droit au gain d'une récompense d'un montant de 2 € par trajet dans la limite de 80 €/mois qui seront versés directement sur le compte bancaire des

participants.

Pour cela, il faudra utiliser les transports en commun tels que le train ou le bus, prendre son vélo, pratiquer le télétravail, le covoiturage, décaler ses horaires de travail, sans oublier les modalités dites « hybrides » en utilisant son véhicule pour aller à une gare ou se stationner dans un parking relais. Les modifications d'itinéraires ne seront donc pas éligibles au dispositif.

Les modèles de circulation, tenant compte d'une capacité sur l'A1 d'environ 12 000 véhicules sur les heures de pointe du matin et d'un objectif d'effacement de 6%, laissant espérer une diminution du trafic de 750 véhicules.

Afin de vérifier les changements de comportement de mobilité, l'utilisateur devra apporter la preuve via une application sur son smartphone, de façon volontaire sur une tranche horaire spécifique du matin et du soir pour pouvoir valider ses trajets effacés. Par ce biais, la MEL disposera donc d'un bilan des effacements réalisés par les candidats inscrits au dispositif.

## → L'exemple des Pays-Bas

Ce type de projet a déjà été mis en œuvre aux Pays-Bas, plus particulièrement à Rotterdam depuis 2014, en impliquant jusqu'à 12 000 participants sur différentes zones de l'agglomération et permettant d'éviter jusqu'à 5 000 trajets aux heures de pointe par jour en moyenne sur les axes ciblés.

## Les étapes du projet

### 1 Mars - Mai 2023

Campagne de pré-inscription des automobilistes volontaires.

### 3 Été 2023

Enrôlement et confirmation de participation à 5 000 conducteurs estimés. Ils devront fournir des pièces complémentaires (CNI, RIB...) afin de valider leur inscription définitive et créer leur compte sur l'application dédiée.

### 2 Mai - Juin 2023

Vérification de l'éligibilité des automobilistes en détectant leurs passages sur les axes autoroutiers concernés à travers la lecture automatisée des plaques d'immatriculation.

### 4 Septembre 2023 - Juin 2024

Déploiement opérationnel du programme pendant 9 mois. Tout trajet évité sera récompensé. Les automobilistes participants pourront déclarer leurs « effacements » sur l'application dédiée afin de débloquer le versement des récompenses.



« Avec Ecobonus, nous répondons à l'urgence climatique par une action concrète : récompenser tous ceux qui n'utilisent plus leurs véhicules pour circuler sur les grands axes autoroutiers congestionnés de la MEL au profit des mobilités douces, du co-voiturage, du télétravail et en décalant leurs horaires d'arrivée et de départ au travail. C'est l'opportunité d'agir directement sur le comportement des usagers, de les récompenser pour améliorer la qualité de l'air. »

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille

# Une nouvelle offre de service pour favoriser les mobilités douces

■ **Pour faire suite au fort déploiement de vélos et de trottinettes électriques en libre-service, la MEL répond à la volonté de plusieurs communes souhaitant déployer une initiative similaire sur leur territoire. Elle a ainsi invité les communes volontaires à se faire connaître et lance un appel à manifestation d'intérêt pour désigner les opérateurs en charge du déploiement de ce service à plus large échelle.**

## Favoriser les modes doux

En 2021, une expérimentation de mise en service de trottinettes électriques et de vélos à assistance électriques a été menée en « semi-floating », c'est-à-dire avec des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité hors trottoirs. L'analyse a démontré un usage complémentaire aux transports collectifs et au V'Lille. L'évaluation du service a également démontré le bon usage et le respect des stations par les utilisateurs.

La MEL a lancé un appel pour recenser les communes intéressées par le déploiement de ce type de service de mobilité sur leur territoire. 53 communes y ont répondu favorablement. Cela pourrait concerner plus d'1 million d'habitants à l'horizon 2023. Un travail de programmation de stationnement réservés aux services de « semi-floating » sera engagé en partenariat avec les communes intéressées pour proposer un maillage du territoire et un fonctionnement cohérent de ces services de mobilité.

## Un cahier des charges strict et raisonné

La MEL fixe un cahier des charges raisonné et exigeant permettant d'éviter les éventuelles dérives :

- **exigences sur la limitation de la vitesse** des engins qui devront être garés dans des zones de stationnement pré-identifiées, repérables et géolocalisées. Des pénalités seront appliquées par l'opérateur aux usagers contrevenant aux règles de stationnement. Il sera demandé aux opérateurs de « brider » les engins à 20 km/h. Par positionnement GPS, certaines zones seront bridées à 6 km/h (« slow zones ») voire interdites (« no zones ») à la circulation et au stationnement des engins. C'est le cas des parcs, des squares, à proximité des écoles ou encore des zones piétonnes ;

- **exigences sur le respect des zones de stationnement** : créer des emplacements à respecter pour les utilisateurs en comprenant l'identification d'emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité, hors trottoirs.

Enfin, en termes de sécurité, il sera demandé aux opérateurs d'encourager le port du casque et d'organiser des temps de sensibilisation à la sécurité routière. Par ailleurs, les trottinettes électriques seront interdites au moins de 12 ans, les opérateurs ouvrant généralement la location aux plus de 16 ans.

## Un dispositif cohérent avec le Plan de mobilité 2035

La mise en place d'un service de trottinettes électriques en libre service et de vélos à assistance électrique répond aux priorités fixées dans le Plan de mobilité 2035 défini par la MEL :

- organiser une mobilité qui allie la qualité du cadre de vie pour tous, résidents comme usagers, avec le développement du territoire ;
- préserver l'environnement en favorisant les modes de déplacements les moins polluants et moins émissifs de gaz à effet de serre ;
- encourager un usage moindre de la voiture au profit de nouvelles mobilités « douces » : les modes de mobilité qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...).

*« Aujourd'hui, la MEL déploie les services de micro-mobilité sur son territoire. Ce sont des solutions innovantes qui nous permettent de répondre aux défis environnementaux. Nous serons vigilants à faire en sorte que ces services soient respectueux de tous, notamment avec des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner en toute sécurité, hors trottoirs. »*

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille



# Accompagner les communes pour améliorer leur gestion énergétique

■ Face à l'urgence climatique et la forte hausse récente des prix de l'énergie, la MEL poursuit son engagement aux côtés des communes pour les aider dans leur gestion énergétique à travers son Conseil en énergie partagé. Elle accompagne ainsi les communes de moins de 15 000 habitants qui le souhaitent dans le suivi énergétique jusqu'à la réalisation de leurs projets de rénovation, en passant par un appui pour obtenir les financements nécessaires à ces projets.

La MEL s'est engagée à réduire de 16% les consommations énergétiques du territoire et à multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030. Son ambition est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Afin d'aider les communes à y contribuer, elle leur propose un service mutualisé permettant un appui technique pour optimiser la gestion énergétique de leur patrimoine communal (bâtiment et éclairage publics).

Sa mise en œuvre par des conseillers en énergie partagée se déroule en trois temps :

- réalisation d'un état des lieux énergétique et patrimonial pour chaque commune engagée ;
- adoption par chaque conseil municipal d'un programme d'actions concrètes et durables en cohérence avec les objectifs poursuivis par le Plan Climat Air Energie métropolitain (PCAET) et les obligations nationales de réduction des consommations énergétiques ;
- appui du conseiller en énergie partagé de la MEL.

## Déjà 39 communes accompagnées par ce dispositif

39 communes représentant au total 167 359 habitants ont déjà adhéré à ce service mutualisé. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé fin septembre pour identifier les nouvelles communes de moins de 15 000 habitants qui souhaitent adhérer à ce service à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. 17 d'entre elles, représentant au total 90 116 habitants, y ont répondu favorablement.

Au terme de la durée de la convention, un bilan des actions engagées et de leurs impacts sera réalisé et les actions à mener dans le futur seront identifiées.

## Quelques exemples de réalisations de communes membres du Conseil en énergie partagé

### → Sobriété énergétique

Les communes d'Houplines et de Forest-sur-Marque ont été accompagnées dans la réalisation d'un plan de sobriété énergétique.

### → Rénovation de l'éclairage public

La MEL a également accompagné les communes de Marquette-lez-Lille, Lys-lez-Lannoy, Houplines, Verlinghem, Noyelles-les-Seclin, Tressin et Pérenchies dans la rénovation de leur éclairage public.

### → Energie renouvelable

Enfin, d'autres communes ont été accompagnées dans le développement de leurs énergies renouvelables à l'image de Verlinghem avec son projet de chaufferie biomasse, Bousbecque avec sa centrale en autoconsommation collective sur le parc commun ou encore Erquinghem-Lys avec deux projets de production photovoltaïque et des pompes à chaleur et Erquinghem-le-Sec avec l'installation d'une chaudière à granulés à l'école élémentaire.



*« Le COVID énergétique est une réalité. Nous devons continuer d'accompagner les communes pour atteindre la sobriété énergétique. Face à la crise que nous traversons, la MEL contribue à l'effort national de sobriété. Elle a signé en octobre dernier la charte EcoWatt et signe aujourd'hui la charte Ecogaz, qui vise également à prévenir les possibles tensions en approvisionnement. Avec le conseil en énergie partagé, nous aidons toutes les communes volontaires à maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques de leurs patrimoines et de leur éclairage. En mutualisant, nous parviendrons à répondre à l'exigence d'une sobriété énergétique métropolitaine »*

**Damien Castelain**

*Président de la Métropole Européenne de Lille*

# Plan piscine 2 : construire de nouvelles piscines pour développer la pratique de la nage et mieux équiper le territoire

■ Dès 2003, la MEL est intervenue sur le réseau de piscines et de centres aquatiques de la Métropole afin de favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation et contribuer au rayonnement de la MEL par la construction de piscines moins énergivores, capables d'accueillir des compétitions. Afin de poursuivre son action, la MEL met en place son deuxième plan piscine qui conforte ses ambitions et fixe de nouveaux objectifs.

Selon la Cour des Comptes, plus de 50% des 4 135 piscines françaises ont été construites avant 1977 et sont donc obsolètes. A cela s'ajoute qu'aujourd'hui 1 Français sur 7 ne sait pas nager. La natation revêt donc plus que jamais, un enjeu politique, sociétal et éducatif.

## Les 3 ambitions du Plan piscine 2

La MEL a fait réaliser un diagnostic des piscines publiques recensées sur son territoire et une analyse des besoins de la population. Cette étude a souligné un accès encore inégal des scolaires de la métropole à la natation ainsi que des temps de déplacements importants pour s'y rendre. Par ailleurs 2/3 des piscines dans la MEL ont plus de 30 ans et ne répondent plus aux critères de performance énergétique et de confort modernes. Face à ce constat, les élus métropolitains adoptent un nouveau plan piscine ambitieux qui fixe 3 objectifs.

**1. Soutenir les piscines existantes à travers le fonds de concours en investissement.** Il s'agit d'assurer la pérennité des équipements actuels en vue de diminuer les charges de fonctionnement pour les communes et répondre aux enjeux de maîtrise d'énergie. Cette aide apportée aux communes permet notamment d'initier des projets de construction et de rénovation des piscines existantes. La participation de la MEL se fait à hauteur de 50% des travaux afin d'améliorer les conditions d'accueil et l'apprentissage de la MEL, soit plus de 2 millions d'euros chaque année et plus de 26 millions d'euros depuis sa mise en place. 27 piscines du territoire ont déjà pu bénéficier de ce dispositif leur permettant ainsi la réalisation d'importants travaux.

**2. Accompagner les communes dans l'apprentissage de la natation pour les scolaires à travers le fonds de concours en fonctionnement.** Cela implique un effort supplémentaire pour la MEL, qui réévalue ainsi l'aide à l'apprentissage qu'elle verse aux communes du territoire par entrée scolaire dans chaque établissement, passant de 2,5€ à 3€. L'impact de cette réévaluation de l'aide à l'apprentissage induit un passage des dépenses à 2,6 millions d'euros par an contre 2 millions actuellement.

Cette aide permet de développer l'apprentissage de la natation pour les scolaires, conformément aux recommandations de l'Éducation nationale et à l'adoption du plan pluriannuel d'actions voté en 2005 pour renforcer l'apprentissage scolaire de la natation qui était déficitaire.

Le public concerné est l'ensemble des scolaires (primaires et secondaires) des établissements publics et privés situés sur le territoire de la MEL, soit près de 935 000 entrées scolaires subventionnées chaque année.

**3. Construire de nouvelles piscines pouvant accueillir les jeunes qui apprennent à nager et les clubs métropolitains de haut niveau.**

## Un appel à manifestation d'intérêt pour recenser les communes volontaires

Dans le cadre de ce Plan Piscine II, la MEL assurera la construction et l'exploitation des nouvelles piscines de son territoire. Afin de recenser les communes intéressées pour se doter d'un tel équipement, la MEL lance un appel à manifestation d'intérêt. Pour être éligibles, les communes devront remplir quatre critères :



- **être dans une zone en déficit de bassins d'apprentissage de la natation.** Plusieurs communes associées pourront, dès lors, faire valoir leur intérêt à accueillir un équipement métropolitain et à mutualiser avec la MEL leurs besoins en termes de bassins ;
- **accueillir des clubs de haut niveau dans cette zone ;**
- **disposer d'un foncier d'implantation maîtrisé par une commune ou la MEL** et compatible avec le projet ;

- **respecter les contributions fixées :** les communes devront financer 30 % des travaux et contribuer à 50 % du déficit d'exploitation.

Les communes intéressées feront part à la MEL de leur intention, confirmée par délibération de leur part, à compter de janvier 2023. Sur la base de ces manifestations d'intérêt et si elles respectent les quatre critères, la MEL portera et financera l'étude de programmation de l'équipement envisagé. Les résultats de cette étude permettront au Conseil métropolitain et aux communes de se prononcer sur le lancement des opérations et leur plan de financement.

## Les chiffres clés

**2/3** des piscines dans la MEL ont plus de 30 ans

**27** piscines du territoire ont bénéficié du fonds de concours en investissement

**3€** montant versé par la MEL pour chaque entrée scolaire

**2,6M€** montant consacré chaque année pour encourager la natation scolaire

**935 000** entrées scolaires subventionnées par la MEL chaque année

*« Aujourd'hui, nous adoptons un Plan Piscine II très ambitieux qui fixe plusieurs objectifs : soutenir les piscines existantes, accompagner l'apprentissage de la nage et construire de nouvelles piscines. Ce plan permettra d'équiper les territoires les moins dotés pour renforcer notre ambition en faveur du développement des clubs de haut niveau et de l'apprentissage de la natation par les enfants. Il permettra également de poursuivre notre accompagnement des communes confrontées aux enjeux de développement durable et de sobriété énergétique. »*

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille

# Lancement d'une réflexion en vue de créer un Office de tourisme métropolitain pour améliorer l'attractivité touristique

■ Dans un contexte où le tourisme doit relever de nouveaux défis, la MEL prend l'engagement d'une démarche en vue de la création d'un Office de tourisme métropolitain. Cet engagement résulte de la volonté de développer le tourisme avec un objectif de mise en œuvre pour les Jeux Olympiques de 2024. L'Office de tourisme métropolitain est envisagé pour être le faire valoir du territoire métropolitain, de sa singularité, de sa diversité et de sa richesse.

## Conforter l'attractivité touristique de la MEL dans un secteur très concurrentiel

Le secteur du tourisme a été durement éprouvé par la crise sanitaire et la reprise progressive de l'activité est fragilisée par le contexte géopolitique. Il s'agit par ailleurs d'un secteur très concurrentiel, qui le devient davantage encore compte tenu du redoublement des efforts des destinations concurrentes pour attirer les touristes d'agrément et congrès.

En parallèle, la redécouverte du séjour moins lointain, moins impactant pour l'environnement, et davantage associé à une recherche de sens, et de retombée locale se développe.

Par ailleurs, les Offices de tourisme ont connu une baisse de leur fréquentation post-COVID et la MEL est la seule métropole à ne pas disposer d'un Office métropolitain.

Ce constat a conduit la MEL à redéfinir ses priorités et ses attentes en matière de tourisme.

## Une opportunité pour mieux structurer le tourisme

La MEL est compétente en matière de tourisme depuis 2015. Depuis cette date, elle a progressé dans les classements internationaux des destinations de tourisme d'affaires, passant de la 9<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> place et le tourisme d'agrément, passant de la 8<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> place.

La création d'un véritable Office de tourisme métropolitain permettrait de franchir une étape majeure de structuration de la compétence tourisme en dotant les 95 communes et les

entreprises de la filière d'un outil performant unique. Celui-ci devra permettre de développer le tourisme sur l'ensemble du territoire métropolitain, de révéler l'ensemble des potentialités touristiques de la MEL en mettant en valeur les différentes identités des territoires et des communes.

## Un projet construit avec les communes pour tenir compte de leurs spécificités

A travers ce projet, la MEL souhaite repenser l'organisation de sa compétence tourisme sous l'angle du loisir et du tourisme d'agrément. La création de cet Office de tourisme métropolitain ne se substituera pas aux Offices de tourisme locaux mais sera un outil complémentaire.

Il serait une porte d'entrée numérique unique à l'international mais également un point d'information pour les touristes métropolitains

Dans cette perspective, la MEL s'accompagnera d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui rassemblera les compétences multiples nécessaires pour engager cette nouvelle étape du développement touristique et permettre sa co-construction.

Le projet d'Office du tourisme métropolitain sera construit avec les Maires des Communes dans lesquelles sont implantés les sièges des Offices de tourisme associatifs actuels. Afin de prendre en compte leurs points d'attention et d'engager cette nouvelle étape du développement touristique, la métropole associera également les représentants de la filière.

## Les chiffres clés du tourisme dans la MEL

**+ de 68 000** emplois soit 15 % des emplois dans la MEL

**+ de 7 300** entreprises et structures

**300** lieux pour le tourisme d'affaires et les rencontres professionnelles

**80 M** d'habitants dans un rayon de 300 km autour de la MEL et autant de visiteurs potentiels

**3** capitales accessibles en moins de 80 minutes en TGV (Paris, Bruxelles, Londres)

Des liaisons autocar en provenance de 23 pays



*« L'attractivité du territoire est essentielle pour développer le tourisme sur notre territoire. Afin de franchir une étape majeure de structuration de notre compétence tourisme, nous souhaitons créer un Office de tourisme métropolitain pour faire du tourisme un levier de développement et faire de la MEL une destination incontournable du tourisme d'agrément. Notre situation géographique nous offre de grandes opportunités en matière de tourisme et nous comptons sur l'Office de tourisme métropolitain pour réaffirmer nos ambitions. »*

**Damien Castelain**

*Président de la Métropole Européenne de Lille*

# Une charte des espaces publics actualisée pour construire le territoire de demain

■ **La Métropole Européenne de Lille dispose d'une charte de qualité de l'espace public, élaborée en 2007 avec le concours de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM). Afin de tenir compte de l'évolution des attentes vis-à-vis de l'aménagement de l'espace public, ce document est revu avec le souci des enjeux environnementaux et climatiques actuels.**

## Un outil de référence pour l'aménagement

La MEL a décidé fin 2021 d'engager un effort sans précédent pour l'entretien et l'aménagement de son patrimoine de voies et d'espaces publics : près de 600 millions d'euros d'investissement y seront consacrés sur la période 2022-2026. Ces engagements se concrétiseront par la réalisation de grands et beaux projets d'espace public, mais également par un grand nombre de réalisations de plus petite envergure, qui sont l'occasion d'améliorer et parfois de transformer le cadre de vie des habitants, d'encourager un changement des comportements en faveur d'une mobilité décarbonée et de concrétiser les ambitions du Plan Climat Air-Énergies Territorial.

Pour se donner toutes les chances de réussir ces interventions sur l'espace public, la MEL et ses communes membres ont souhaité se doter de cette charte de l'espace public. Elle fixe des ambitions claires et partagées, qui ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'ensemble des communes. Elle donne également une méthode de travail pour aider au diagnostic d'un espace public existant, déterminer les enjeux auxquels devra répondre l'intervention prévue par la MEL et la commune, et enfin évaluer la pertinence du projet par rapport à ces enjeux.

Cette charte, élaborée en 2007 est aujourd'hui actualisée afin de prendre en compte les changements sociétaux et les enjeux climatiques.

## Un référentiel basé sur le retour d'expérience

Le travail d'écriture de la nouvelle charte de l'espace public s'est appuyé sur différentes instances d'échanges et de débats et sur les pratiques mises en place ces dernières années. Depuis octobre 2020, la MEL évalue de façon systématique les projets d'aménagement de

l'espace public dont les montants d'investissement sont les plus importants. Cette évaluation des projets repose sur une grille d'analyse, qui reprend 8 enjeux tels que la mobilité des piétons, des cyclistes ou encore les transports en commun.

Ce sont ainsi une trentaine de projets d'aménagement qui ont fait l'objet d'une analyse, présentée dans les délibérations autorisant le lancement des appels d'offres ou la signature des marchés de travaux.

## Une charte qui repose sur 3 ambitions majeures

La charte actualisée repose sur trois ambitions principales pour des espaces publics de qualité. Il s'agit ainsi de réaliser des aménagements de l'espace public pour :

- **favoriser le développement d'une mobilité bas carbone**
- **développer des espaces agréables à vivre et partager**
- **contribuer à la résilience du territoire**

Pour répondre à ses trois ambitions, la charte de l'espace public définit ainsi neuf axes majeurs qui consisteront à aménager des espaces publics favorables aux piétons, aux cyclistes, et aux transports en commun. Il s'agira aussi en agglomération d'aménager une ville apaisée, de créer des espaces publics agréables à vivre et à partager, conçus pour et avec les usagers. Enfin, la charte ambitionne de développer la présence du végétal, de désimperméabiliser les sols et d'encourager une construction plus performante sur le plan environnemental.

## Les chiffres clés



ESPACES PUBLICS ET VOIRIE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL

**6 170 ha** de domaine public non cadastré



**4 950 km** de voies routières,  
dont 3 800km sont gérés par la MEL



**653 ponts et passerelles** qui supportent  
les voies routières ou piétonnes



**7 800 km** de trottoirs



**620 km** d'aménagements cyclables



**22,8 km** d'aires piétonnes



ARBRES ET VÉGÉTATION  
SUR L'ESPACE PUBLIC

**605 ha** de végétation arborée dans l'espace  
public (espace non cadastré)



**1 118 ha** de végétation rase dans l'espace  
public (espace non cadastré)



« La MEL a redéfini sa charte de l'espace public pour répondre davantage aux attentes actuelles, notamment au regard des questions environnementales. Ce travail s'est fait de concert avec les communes. La nouvelle charte vise à construire des espaces publics de qualité, favorisant entre autres la mobilité de tous, comprenant une part de végétal croissante pour des espaces plus agréables et respectueux de l'environnement. »

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille

## CONTACTS PRESSE

---

### **Agathe Lavalée**

Attachée de presse  
alavalee@lillemetropole.fr  
03 20 21 23 50  
06 30 46 40 17

### **Maxence Lemasson**

Attaché de presse  
mlemasson@lillemetropole.fr  
03 20 21 23 55  
06 44 36 40 29

## MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 Lille Cedex  
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)

